

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 novembre 2025

Délibération

N° 25.130.3

En exercice ... 37

Présents 28

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention 0

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – SERVICE
TRANSITIONS**

**FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2025-2028 –
APPROBATION**

Date de la convocation : 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 4 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 novembre 2025

Feuille de route Économie Circulaire 2025-2028 – Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire (AGEC) ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 relative à la loi Climat et résilience ;

Vu la délibération n° 20.190.3 du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'ADEME en novembre 2024 ;

Vu le projet de feuille de route économie circulaire ci-annexé ;

Considérant que le développement d'une politique économie circulaire répond à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour le territoire de La Domitienne ;

Considérant l'engagement de La Domitienne sur le référentiel Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) Economie circulaire et la labellisation deux étoiles obtenue en juin 2025 ;

Considérant que, pour continuer à progresser dans le référentiel Territoire Engagé Transition Ecologique Economie circulaire et prétendre aux versements des aides financières associées au titre du COT, un diagnostic et une feuille de route en matière d'économie circulaire ont été définis en concertation avec les acteurs du territoire ;

Considérant que la feuille de route économie circulaire 2025-2028 fixe la stratégie territoriale de la politique économie circulaire de La Domitienne pour les 3 ans à venir et qu'elle sera déclinée en plan d'actions à l'issue de son adoption ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de feuille de route Économie Circulaire 2025-2028 ci-annexé,

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **13 NOV. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **13 NOV. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

REÇU EN PRÉFECTURE
le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_13

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_13